

Conditions particulières de vente des formations (CPV)

Inscriptions et paiement

Le nombre de participants est volontairement limité. Il est donc recommandé de s'inscrire au plus tôt.

Toute inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de votre commande, ou de la convention signée et tamponnée par vos soins, ou du règlement accompagné du bulletin d'inscription. Les frais d'inscription incluent la formation, la documentation. Les déjeuners avec les intervenants et les pauses sont offerts.

Toute inscription implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CPV qui peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis ni indemnité.

En cas de prise en charge par un ou plusieurs organisme(s), merci de nous en informer dès l'inscription en nous précisant ses coordonnées complètes et nous transmettre une copie de son(ses) accord(s) de financement. Sans cette(ces) prise(s) en charge avant le début du stage, vous serez facturé et redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Le paiement par chèque ou virement est à effectuer à réception de la facture, sans escompte.

Annulation / substitution

Toute inscription non formellement annulée ou reportée par écrit 15 jours avant le commencement du stage est considérée comme définitive. Les substitutions sont acceptées à tout moment sous réserve d'une notification par écrit au CETIAT.

20 % du montant TTC du stage resteront dus si l'annulation intervient entre 15 et 21 jours avant le stage.

100 % du montant TTC resteront dus si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le stage.

Le CETIAT se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter les stages. Dans ce cas, les participants sont informés dans les meilleurs délais. Si des frais d'inscription ont été payés, ils sont remboursés sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité

à quelque titre que ce soit. Si une session ne peut avoir lieu, en totalité ou en partie, les frais de participation sont remboursés au prorata temporis réalisé.

Informations pratiques

Dans les semaines qui précèdent le début du stage, vous recevrez une convocation et un questionnaire pour nous aider à répondre à vos attentes et projets.

Les stages débutent généralement à 9h le premier jour.

Après la formation, une attestation de présence vous sera transmise.

Accueil des stagiaires en situation de handicap

Chaque demandeur mentionnant une situation de handicap est redirigé vers le service formations pour une prise en charge personnalisée.

Une analyse sur mesure des besoins d'adaptation de la formation est menée en prenant en considération les contraintes liées au handicap, et les exigences de la formation (méthodes pédagogiques et conditions de mises en œuvre).

Description des stages

Les programmes présentés dans le catalogue ou sur internet ne sont pas fermes et définitifs. Le CETIAT se réserve le droit de modifier le contenu, les dates, durées, prix des stages et formateurs.

Règlement intérieur

La participation à des formations dans les locaux du CETIAT est soumise à l'acceptation préalable du règlement intérieur.

L'accès aux plates-formes d'essais, aux laboratoires et salles de formations implique le respect des consignes de sécurité et de confidentialité.

Le règlement intérieur est disponible sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Il vous sera adressé sur simple demande.

Vérification d'identité

Pour prévenir d'éventuelles fraudes, le CETIAT peut être amené à vérifier votre identité. Vous devez alors présenter l'un des titres d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Cette vérification d'identité est systématique pour les stages permettant à votre entreprise de demander la qualification RGE auprès d'un organisme compétent. En cas d'oubli de votre titre d'identité ou de refus de le présenter, vous ne pourrez pas passer les évaluations pratiques, ni les QCM. L'inscription à une autre session engendre des frais supplémentaires à votre charge.

Limitations de responsabilités du CETIAT

La responsabilité du CETIAT est plafonnée au prix payé par le client.

Le CETIAT ne peut être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure ou à l'absence d'un formateur (maladie par exemple) ou en cas de défaillance du matériel.

La responsabilité du CETIAT ne peut être engagée au titre de dommages tels que par exemple le manque à gagner ou la perte d'exploitation. SIRET 77568696700024

N° d'agrément formation

Le CETIAT, organisme de formation, est enregistré sous le n° 82.91.00165.69, par la Préfecture du Rhône. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente complètent ces CPV et sont disponibles sur notre site web : www.formation.cetiat.fr. Elles vous seront adressées sur simple demande.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, en adressant un courrier au CETIAT (coordonnées ci-dessous).

Contact :

CETIAT • Formations INTER

Domaine Scientifique de la Doua - 25 avenue des Arts - BP 52042 - 69603 Villeurbanne Cedex - France
formation@cetiat.fr • tel. 04.72.44.49.09